



# *Auditeurs et personnels, défendons le Cnam et ses missions. Non à la braderie des locaux du Cnam !*



Paris, le 4 décembre 2007

Personnels du Cnam, union départementale, union locale du 3ème ar. de Paris CGT se sont réunis, car nous pensons que le devenir de l'établissement est menacé. Auditeurs du Cnam et salariés parisiens, vous êtes concernés. Nous voulons engager la réflexion pour agir et proposer d'autres alternatives avec vous.

Le Cnam est le premier établissement d'enseignement supérieur pour adultes. Il a été créé en 1794 sous l'impulsion de l'Abbé Grégoire et de la Révolution avec pour célèbre devise « Omnes docet ubique » (il enseigne à tous et partout). Il permet à tout salarié de reprendre ses études librement, sans le consentement de son employeur, de se perfectionner, d'acquérir un diplôme. Avec la possibilité de s'inscrire aux cours sans le bac, le Cnam représente aujourd'hui l'école de la deuxième chance. C'est un outil unique de formation professionnelle et de promotion supérieure libre du travail. Le statut de service public du Cnam a été le garant du développement de ses missions et d'un service de qualité qui sont aujourd'hui mis à mal.

Depuis longtemps nous pensons qu'il est nécessaire pour le Cnam de clarifier son offre de formation, de simplifier les cursus, de mieux cibler son public, de prendre en compte les besoins de formation des salariés, des chômeurs et des exclus, d'être plus offensif sur le dispositif de la VAE (validation des acquis de l'expérience), de proposer un accompagnement à la formation. **Mais depuis dix ans la direction du Conservatoire, sous couvert de modernisation et d'amélioration du service rendu se livre à un véritable démantèlement de l'établissement.**

## *Aujourd'hui le Cnam est en crise*

**Dégradation des conditions d'étude, augmentation des tarifs, complexification des parcours de formation, développement de la précarité chez les personnels, carrières bloquées, intensification du travail non reconnue et désorganisation de l'établissement : auditeurs et personnels paient les politiques du Ministère et de la direction.**

Le désengagement financier de l'Etat et l'absence de création de postes statutaires sont chroniques depuis des années. Aujourd'hui 30% des personnels non enseignants du Cnam sont contractuels et le manque d'effectifs pèse sur les conditions de travail de tous et sur la réalisation des missions. Différents rapports récents de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (IGAENR) et de l'Inspection Générale des Finances (IGF) confirment nos analyses sur les dysfonctionnements de notre établissement.

**La récente loi Péresse relative aux libertés et responsabilités des universités aujourd'hui contestée n'a rien à envier au statut du Cnam qui est un laboratoire de l'autonomie dont on voit aujourd'hui les résultats.**

### **Le passage du Cnam au LMD a accentué le manque de lisibilité de l'offre de formation**

Cette réforme s'est faite dans la précipitation et sans réflexion ni concertation. Cette nouvelle offre s'est heurtée à la mission principale de formation professionnelle de l'établissement et à son public d'adultes en reprise d'étude. Elle a participé à l'affaiblissement des diplômes Cnam qui ont fait sa renommée et ont fait la preuve de leur efficacité en terme de reconnaissance dans les conventions collectives. Elle a contribué à la baisse des inscriptions. La question se pose avec force : le Cnam devait-il passer au LMD ?

### **Une crise structurelle**

En 2002 la direction s'est lancée dans une profonde restructuration de l'établissement pour « déconcentrer la gestion et mutualiser les moyens ». Aujourd'hui le Cnam est divisé en quatre pôles d'enseignement qui ont obligation de rentabilité et d'autofinancement. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 le centre d'enseignement de Paris qui regroupe la plupart des activités d'appui (scolarité, information-orientation, reprographie...) se transforme en service à comptabilité distincte. Cette distinction entre l'échelon national et l'échelon régional a pour objectif de

pouvoir bénéficier des fonds de formation de la Région Ile-de-France. Cela participe du désengagement de l'Etat.

Ces transformations sont un grand pas vers le démantèlement et la privatisation de l'établissement. La direction se refuse à tirer le bilan de ses réformes : plutôt qu'une optimisation du fonctionnement, ces restructurations ont conduit à multiplier et alourdir les tâches, à désorganiser des services, à mettre en concurrence les entités. Les garanties des personnels sont rognées chaque jour. Les auditeurs paient le prix fort : détérioration du service rendu, marchandisation des formations.

Le réseau du Cnam est bien loin de notre aspiration à une véritable nationalisation des centres régionaux associés (CRA) du Cnam s'appuyant sur des statuts publics qui garantissent l'égalité de traitement des usagers sur l'ensemble du territoire. En effet il est constitué de CRA sous statut privé de type association de loi 1901. Ils fonctionnent de manière complètement autonome, les droits d'inscription sont libres. Les utilisateurs et les confédérations syndicales sont exclus des conseils d'administrations qui sont composés uniquement de représentants politiques et patronaux locaux qui pèsent sur le choix des formations dispensées en fonction de leurs besoins.

## Une crise financière

Depuis 2005 le déficit budgétaire de l'établissement s'est accru avec une diminution des auditeurs inscrits dans les formations dispensées au Conservatoire et la mise en œuvre de l'austérité au nom de l'équilibre budgétaire. Le passage du Cnam au LMD et la nouvelle loi organique des lois de finances (LOLF) n'ont fait que confirmer cette tendance.

## Dégradation des locaux

Le désengagement financier de l'Etat avec la complicité des directions du Cnam a conduit à la dégradation des bâtiments du Conservatoire. Les équipes chargés de ce secteur ne cessent d'être réduites et n'ont plus les moyens de travailler. Aujourd'hui les locaux ne répondent pas aux normes de sécurité et ne peuvent pas accueillir les auditeurs du Conservatoire dans de bonnes conditions. En 2005 il a fallu une exceptionnelle mobilisation des personnels pour que le Ministère débloque 7 millions d'euros pour la sécurité incendie et que cette charge ne vienne pas gréver encore en plus le budget du Cnam.

## La direction veut brader les locaux du Cnam

Aujourd'hui la direction veut faire aboutir rapidement des projets qui pourraient remettre en cause l'avenir du Cnam : il est prévu de réhabiliter le site Saint-Martin pour accueillir le siège social et le Musée « dans un site historique revalorisé au centre de Paris » qui deviendrait un lieu de prestige et la vitrine du Conservatoire. Les bâtiments Gay Lussac (INETOP) et Montgolfier seraient vendus et un bâtiment neuf serait construit en périphérie de Paris pour les enseignements.

## Le partenariat public privé : la solution miracle ?

Pour réaliser ce projet coûteux, le recours au partenariat public privé (PPP) est évoqué. Sous l'apparence d'une simple solution technique, il s'agit en réalité d'un débat hautement idéologique. Ce contrat permet de déléguer à un seul opérateur privé la

construction, la gestion et l'exploitation d'équipements publics. Il peut porter sur des dizaines d'années. C'est une entreprise privée qui emprunte à la place de l'établissement public afin de financer la réhabilitation de l'établissement. Ce dernier devient locataire de la société choisie qui bénéficie d'une véritable rente. Le PPP c'est aussi la possibilité pour le partenaire privé de louer les locaux à d'autres fins que l'enseignement et à terme une intervention sur les contenus et les missions. Ce type de contrat n'est pas sans conséquence sur l'emploi et les garanties des personnels avec à la clé l'externalisation de certains services et de pans entiers d'activités. Cela revient à céder le patrimoine et les missions de service public au secteur privé et à sa logique de rentabilité et de profits. Ce serait la privatisation du Cnam. L'opérateur privé disposerait de locaux en plein centre de la capitale qu'il pourrait largement rentabiliser au détriment des missions du Cnam... une belle opération de spéculation immobilière !

Avec ce scénario, ce serait la fin des cours du soir et la remise en cause de la mission principale du Cnam de promotion supérieure du travail. Aucune étude n'a été faite sur les conséquences de ce projet sur les auditeurs et les personnels, mais qu'advient-il des formations HTO (Hors temps ouvrable) si le Cnam s'éloigne du centre parisien ? Aujourd'hui déjà on constate les difficultés pour les auditeurs de se rendre à la Plaine-Saint-Denis pour suivre les enseignements.

Devant ces attaques nous ne sommes pas restés inactifs : rassemblements, pétitions (pétition en ligne sur le site [www.ferc-sup.cgt.fr](http://www.ferc-sup.cgt.fr)), communiqué de presse, demande d'audience à la mairie de Paris et à la Région n'ont pas permis à la direction du Conservatoire de faire voter leur projet au dernier conseil d'administration. Mais la Direction en fin de mandat n'a pas renoncé à ses projets et elle veut faire vite. Elle tentera de faire valider son scénario au prochain Conseil d'administration du 20 décembre 2007. C'est pourquoi il faut intensifier la pression.

# Ensemble revendiquons :

- Le maintien du Cnam, de sa mission de service public de formation professionnelle et de ses personnels au centre de Paris
- L'organisation d'un large débat avec tous les acteurs concernés sur l'avenir du Cnam et son rôle dans la formation des salariés
- Un financement de l'Etat pour la réhabilitation du Conservatoire
- Un financement de l'Etat pour la formation professionnelle à hauteur des besoins
- Le maintien et le développement de l'emploi public statutaire et l'arrêt des licenciements

## Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Je souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal..... Ville.....

Age ..... Profession.....

Entreprise (nom et adresse) .....

Bulletin à renvoyer à l'Union Départementale CGT de Paris au 85 rue Charlot 75003 PARIS – [cgt.paris@wanadoo.fr](mailto:cgt.paris@wanadoo.fr)